

## Attribution des quarts au taux supplémentaire

Dates importantes pour le personnel de la catégorie 1  
(excluant les inhalothérapeutes)

<b>Quarts au taux supplémentaire compris dans la période du :</b>	<b>Période de sélection par les employés</b>	<b>Affectation des quarts au taux supplémentaire aux employés</b>	<b>Affichage des quarts restants – démarches hors dispo</b>
15 au 28 mars 2020	6 mars 23 h 59 au 9 mars 23 h 59	10 et 11 mars	À compter du 12 mars
29 mars au 25 avril 2020	20 mars 23 h 59 au 23 mars 23 h 59	24 et 25 mars	À compter du 26 mars
12 au 25 avril 2020	3 avril 23 h 59 au 06 avril 23 h 59	7 et 8 avril	À compter du 9 avril
26 avril au 23 mai 2020	17 avril 23 h 59 au 20 avril 23 h 59	21-22 avril	À compter du 23 avril
10 au 23 mai 2020	1er mai 23 h 59 au 04 mai 23 h 59	5 et 6 mai	À compter du 7 mai
24 mai au 20 juin 2020	15 mai 23 h 59 au 18 mai 23 h 59	19 et 20 mai	À compter du 21 mai
7 au 20 juin 2020	29 mai 23 h 59 au 1er juin 23 h 59	2 et 3 juin	À compter du 4 juin